



République et canton de Genève



Plan d'intention des investissements 2026-2035



Plan d'intention des investissements 2026-2035

Adopté en août 2025 par le Conseil d'Etat, le plan d'intention des investissements (PII) 2026-2035 présente la vision du gouvernement en matière d'investissement pour les dix prochaines années.

S'inscrivant dans la continuité du programme de législature, ce document traduit la volonté du gouvernement de répondre aux besoins de la population tout en anticipant les enjeux majeurs de la société. Le montant total des investissements prévus s'élève à 14,7 milliards de francs.

Le Conseil d'Etat réaffirme son engagement à accompagner les transitions écologique et numérique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale. Dans cette perspective, environ 5,5 milliards de francs seront dédiés à la transition écologique, soit 38% des investissements inscrits au PII. Les investissements prévus pour la transition numérique s'élèvent à 1,2 milliard de francs.

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (24%), formation (18%), sécurité, population et justice (11%), environnement et énergie (10%) et santé (8%).

Afin d'assurer la pérennité du patrimoine administratif et de permettre la réalisation de nouveaux projets structurants, les montants investis sont répartis entre :

- des crédits de renouvellement destinés à l'entretien des actifs existants (3,3 milliards);
- des crédits visant la création ou l'acquisition de nouveaux actifs (11,4 milliards).

Autres investissements
nécessaires au
développement du canton
8.0 milliards
54%

Investissements
contribuant à la
transition numérique
1.2 milliard
8%



Investissements
contribuant à la
transition écologique
5.5 milliards
38%



Plan d'intention des investissements 2026-2035

Le PII constitue un outil stratégique de pilotage des politiques publiques. Il permet aux autorités d'identifier les intentions d'investissement et les projets majeurs que les départements souhaitent initier ou concrétiser au cours de la prochaine décennie.

Cette démarche repose sur une analyse approfondie des besoins exprimés. Elle vise à établir une hiérarchisation des priorités, en tenant compte de plusieurs facteurs déterminants :

- la mise à disposition de moyens supplémentaires par le Grand Conseil;
- la disponibilité des ressources économiques locales, qu'il s'agisse des entreprises ou de la main-d'œuvre;
- les risques de recours ou d'oppositions pouvant retarder ou compromettre la mise en œuvre des projets;
- l'appétence pour les subventions, notamment à destination des acteurs privés.

La transition écologique et la préservation de l'environnement occupent une place centrale dans cette planification. Le canton entend faire preuve d'exemplarité, tant dans les mesures de transition – telles que la décarbonation des transports ou la promotion de la sobriété énergétique – que dans les mesures d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité.

Parmi les projets emblématiques figurent notamment :

- la rénovation énergétique du parc immobilier de l'Etat (1 milliard de francs);
- l'octroi de subventions aux propriétaires privés pour la rénovation énergétique des bâtiments (500 millions);
- le lancement d'un important programme d'arborisation du territoire (612 millions).

En complément de ces projets, la mobilité constitue également un axe stratégique de l'action publique. Des études et travaux sont engagés en vue de l'extension du réseau de tramway, avec notamment les projets de prolongement jusqu'à Ferney-Voltaire via le Grand-Saconnex, ainsi que vers Saint-Julien-en-Genevois. Des initiatives complémentaires sont prévues pour le développement du réseau ferroviaire genevois et l'aménagement d'infrastructures favorisant la mobilité douce. Des financements transfrontaliers sont également prévus pour participer à des projets sur sol français qui ont des effets significatifs sur le canton, tel que le financement de P+R et d'extension de lignes de tramways.

Dans un contexte de transformation rapide des usages, le canton poursuit résolument ses investissements en faveur de **la transition numérique**. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics, tout en renforçant l'efficacité de l'action du canton. Qu'il s'agisse de démarches administratives en ligne, de gestion intelligente des infrastructures ou de protection renforcée des données, ces investissements permettent de moderniser durablement l'administration cantonale. Il s'agira par exemple de :

- simplifier les démarches administratives pour les usagers en appliquant le principe du « *Once-Only* », principe permettant la collecte unique des données des personnes physiques et morales;
- développer de façon coordonnée des outils de la santé numérique, ainsi que la cybersanté;
- refondre les systèmes d'information du domaine de l'action sociale.



Plan d'intention des investissements 2026-2035

Le PII recense également des investissements importants dans d'autres domaines essentiels :

- **l'éducation et la formation**, avec la construction et la rénovation d'établissements scolaires et universitaires, dont un nouveau cycle d'orientation dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) et le futur Centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université de Genève;
- **le sport**, avec le développement d'infrastructures cantonales telles que la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc ou les pôles football destinés au Servette FC;
- **la santé**, avec la construction d'un nouvel Hôpital des enfants, d'une nouvelle clinique de psychiatrie générale et le lancement du master plan de transformation de la zone nord du site Cluse-Roseraie, en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Par ailleurs, des investissements sont prévus pour améliorer les conditions **d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et ceux destinés aux personnes en situation de handicap (EPH)**, avec la création de nouvelles places d'hébergement.

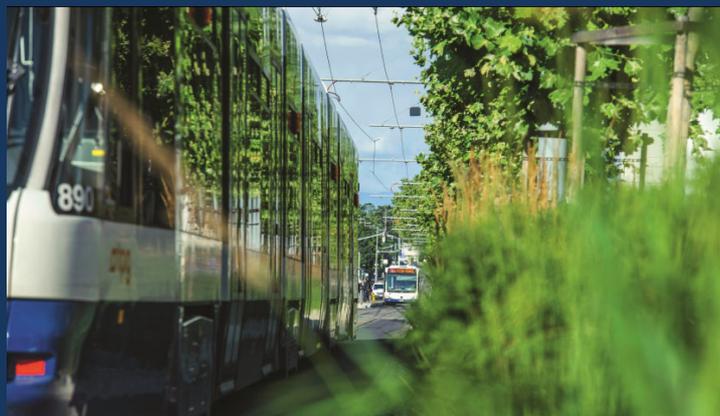
Dans le domaine des relations extérieures, le Conseil d'Etat prévoit, en partenariat avec la Confédération, le financement de projets immobiliers liés à l'accueil de conférences ou à l'amélioration des infrastructures de la Genève internationale, renforçant ainsi son attractivité.

Enfin, la sécurité publique fait également l'objet d'une attention particulière. Le PII intègre :

- le plan directeur des infrastructures pénitentiaires adopté en mars 2023;
- l'élaboration d'un plan directeur pour les bâtiments de la police;
- ainsi que la construction d'un nouveau centre de sécurité pour la police de la navigation sur la rade.

La concrétisation des projets identifiés dans le PII reposera sur le vote, par le Grand Conseil, des lois d'investissement correspondantes, traduisant ainsi l'engagement des institutions en faveur du développement des infrastructures du canton.

Mobilité



3'595 millions

L'Etat investira significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en service de bus à haut niveau de service (BHNS), et le développement ferroviaire de l'agglomération avec les travaux de la gare souterraine de Cornavin et de son interface. Les études pour la liaison Jura-Salève se poursuivront afin de proposer une nouvelle ligne ferroviaire pour compléter le réseau du Léman Express. L'Etat participe à l'électrification des véhicules TPG dont la propulsion sera 100% électrique d'ici 2030.

Enfin, de nombreux aménagements en faveur de la mobilité active, avec de nouvelles voies vertes ainsi que des axes forts cyclables, seront construits totalisant quelque 175 km d'itinéraires supplémentaires d'ici 2032.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'595 millions dans le domaine de la mobilité. 16% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 574 millions. Le solde de 3'021 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2026-2035	Loi votée
	Net	Net	
Projet d'agglomération de la première à la quatrième génération	1'003	588	✓
Développement d'une nouvelle ligne ferroviaire Nord-Sud	2'000	354	✓ (études)
Préfinancement de matériel roulant CFF	300	300	
Électrification de la flotte de véhicules des TPG	350	221	✓
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	425	189	✓
Projet d'agglomération de cinquième génération et suivants	398	142	
Tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	157	137	✓
Tramway entre Genève et Saint-Julien	201	112	✓
Bus à haut niveau de service Grands Esserts et Vernier	113	93	✓
Jonction autoroutière de Vernier Canada et barreau routier Montfleury	97	90	✓
Financements transfrontaliers	100	42	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

Formation



Projet Nouveau bâtiment CO et CFP santé et CFP social à Bernex

2'630 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 106'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années. Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, dont notamment la construction de 3 nouveaux cycles d'orientation et de 3 nouveaux bâtiments pour le secondaire II, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'630 millions dans le domaine de la formation. Près de 31% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 805 millions. Le solde de 1'825 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux	Coût total ⁽¹⁾		Loi votée
	Net	Montant sur la période 2026-2035 Net	
<i>en millions de francs</i>			
CO, CFP santé et CFP social à Bernex	388	376	✓ (études)
UNI - Centre des sciences physique et mathématiques (CSPM)	164	172	✓ (études) ⁽²⁾
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	187	179	✓
Ecole secondaire II à Confignon	154	148	✓ (études)
CO Renard - rénovation et transformation	114	114	
Enseignement spécialisé (ECPS)	110	106	✓ ⁽³⁾
UNI - Student center	108	105	
HEPIA - Nouveau bâtiment Prairie	98	101	_(2)
Futur CO sis à Balxert	96	89	✓
CO au PAV	108	65	

(1) Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

(2) Le coût total net est plus petit que le montant net sur la période du PII en raison de la proportion importante des recettes à recevoir en dehors de la période décennale.

(3) Cette ligne est composée de trois projets distincts destinés à la construction d'écoles pour l'enseignement spécialisé. Le premier projet de construction de 7 nouveaux ECPS sur les communes de Vernier, d'Onex et du Grand-Saconnex a été voté pour un montant de 42.5 millions (loi 13562).

Environnement et énergie



Réserve naturelle au bois des Mouilles sur la commune de Bernex

1'515 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir substantiellement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

Les principaux projets incluent l'arborisation du canton, le développement d'infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions à des tiers privés favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'515 millions dans les domaines de l'environnement et l'énergie. Plus de 7% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 113 millions. Le solde de 1'402 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs et aux versements des subventions d'investissement à des tiers dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2026-2035	Loi votée
	Net	Net	
Assainissement énergétique - subventions	500	485	✓
Arborisation du canton (phases I à III)	612	394	✓ ⁽²⁾
Infrastructures écologiques (phases I à III)	150	110	✓ ⁽³⁾
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV (étapes 1 à 4)	201	94	✓ ⁽⁴⁾
Electromobilité et réseau de bornes électriques	169	79	
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente	240	78	✓ ⁽⁵⁾
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	56	55	✓
Pour un Rhône plus vivant	30	30	
Evolution du système d'information de l'office cantonal de l'énergie	14	13	✓

(1) Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

(2) La loi 13491, ouvrant un crédit d'investissement de 204 millions pour la première phase, a été votée.

(3) La loi 13647, ouvrant un crédit d'investissement de 50 millions pour la première phase, est en cours de traitement au Grand Conseil.

(4) La loi 13167, ouvrant un crédit d'investissement de 61 millions pour la première étape a été votée.

(5) La loi 13223, ouvrant un crédit d'investissement de 40 millions pour le versement de subvention, pourra être complétée par un ou plusieurs projets de loi pour financer des infrastructures en faveur d'une agriculture et alimentation résilientes.

Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale

1'582 millions

Le PII prévoit la mise en œuvre de la loi sur la planification pénitentiaire (LPPén) (L13141), laquelle permettra de garantir l'exécution des privations de liberté dans des conditions conformes aux standards nationaux et internationaux.

Des bâtiments distincts accueilleront les personnes détenues en fonction de leur genre, âge et type de mesure de privation de liberté auxquelles elles sont soumises. Il prévoit également de regrouper les services opérationnels de la police dans de nouveaux locaux sur le site du Sapay.

Le PII est complété par un bâtiment abritant notamment l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA - anciennement Police Internationale) et le centre de coopération police douane (CCPD), ainsi que le démarrage des travaux pour un nouveau palais de justice.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'582 millions dans les domaines de la sécurité, population et justice. 19% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 300 millions. Le solde de 1'282 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2026-2035	Loi votée
	Net	Net	
<i>en millions de francs</i>			
Plan directeur des bâtiments principaux de la Police cantonale genevoise	560	258	
Champ-Dollon II - détention avant jugement hommes	397	244	_(2)
Acquisition d'un bâtiment pour reloger temporairement le Ministère public	146	146	
Nouveau Palais de justice	254	126	
Bâtiment UDIPA (ex-police internationale)	97	79	✓
Bâtiments de détention pour femmes	70	67	
Abris protection civile	55	55	
Evolution des systèmes d'information pour la police et la détention	59	45	_(3)
Bâtiments de détention pour mineurs et jeunes adultes	59	43	
Système national mobile de communication sécurisée (CMS)	45	41	

(1) Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

(2) Le montant comprend le projet d'études et la construction du Champ-Dollon II, ainsi que le projet du bâtiment technique et de boucle énergétique à Puplinge, qui est une étape nécessaire pour la réalisation du Champ-Dollon II.

(3) Cette ligne inclut huit projets informatiques, dont trois ont déjà été votés (lois 12147, 13155 et 13226, pour un montant total net de 16 millions).

Santé



HUG – Master plan zone nord

1'220 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PII 2026-2035 figurent les études et constructions de l'Hôpital des enfants et de celui de psychiatrie adulte, ainsi que la poursuite des travaux de rénovations séquentielles sur sites occupés des bâtiments de la zone nord de Cluse Roseraie, et la dernière étape de la rénovation de la maternité sur la zone sud. En outre, se poursuivent les travaux de rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon).

Le PII prévoit également d'investir dans l'amélioration des équipements, des systèmes d'information - notamment le SIRH des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) - et des conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'220 millions dans le domaine de la santé. Près de 40% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 487 millions. Le solde de 733 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2026-2035	Loi votée
	Net	Net	
HUG - Bâtiments du masterplan zone nord - subvention	373	117	- ⁽²⁾
HUG - Clinique de psychiatrie générale	185	185	
HUG - Rénovation et réorganisation de l'étage R - Opéra	120	118	
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	91	88	✓ (études) ⁽³⁾
Hôpital des Enfants	100	70	- ⁽⁴⁾
Maternité 4ème étape	52	43	✓
HUG - Nouvel outil SIRH - subvention	25	25	
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	18	12	✓
Relogement de Quai 9	11	11	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ Le montant ne concerne que les subventions d'investissement versées par l'Etat de Genève aux HUG.

⁽³⁾ Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

⁽⁴⁾ Le coût total du projet est estimé, à ce jour, à environ 315 millions, dont 100 millions de subventions de l'Etat, le reste étant financé directement par les HUG et des tiers privés.

Aménagement et logement



49 logements d'utilité publique de type HM, sis avenue du Cimetière 28-30-32 sur la commune de Lancy

501 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex, des Grands Esserts et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève ambitionne d'investir 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 501 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 6% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 30 millions. Le solde de 471 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux	Coût total ⁽¹⁾		Loi votée
	Net	Montant sur la période 2026-2035 Net	
<i>en millions de francs</i>			
Construction de logements d'utilité publique	0	350	✓ ⁽²⁾
Re-Création : végétalisation et adaptation climatique des écoles secondaires	30	26	✓ ⁽³⁾
Contribution du canton au fonds pour le développement urbain	28	25	✓ ⁽⁴⁾
Dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière	14	11	✓
Reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire	11	11	✓
Protection des patrimoines bâtis - subventions	8	8	
Système d'information et de communication transversal du territoire	8	8	
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions	12	7	✓

(1) Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

(2) La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP - L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

(3) La loi votée concerne le cycle d'orientation de Sécheron (L13074) pour un crédit total de 6.86 millions. Un autre projet de loi sera déposé ultérieurement.

(4) Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (LFIDU) jusqu'à la fin de la vingtième année depuis la date de l'entrée en vigueur de la loi. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025.

Autres domaines de l'action publique

3'690 millions

Prestations transversales : transitions numérique et écologique



Evolution des systèmes d'information, de communication et du numérique au service de la population

L'Etat investira pour renforcer la cyberadministration afin de mieux répondre aux besoins émergents de la population et des entreprises.

Il s'agira notamment de réunir les conditions cadres nécessaires à la mise en œuvre du principe du « Once-Only » (principe de la collecte unique des données des personnes physiques et morales).

Dans le cadre de la transition énergétique, l'Etat finance la rénovation, la transformation, la construction et l'assainissement de ses bâtiments, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade.

Culture, sport et loisirs



Projet de la patinoire du Trèfle-Blanc

Dans le domaine du sport, les principaux investissements concernent la construction d'infrastructures dédiées aux équipes de football professionnelles féminines et masculines et aux équipes de l'Académie du Servette FC. La construction de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc permettra de répondre aux besoins croissants en surfaces de glace et de promouvoir l'activité physique et sportive, notamment auprès de la jeunesse. Elle offrira un cadre idéal aux activités des clubs de hockey et de patinage artistique. Le grand public pourra également en profiter grâce à une large accessibilité.

Dans le domaine de la culture, le canton participera aux financements des travaux de rénovation des machineries du Grand Théâtre, à la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi qu'à la réaffectation du bâtiment de Porteous.

Impôts, finances, autorités et gouvernance

Les autorités genevoises financeront, conjointement avec la Confédération, la modernisation des infrastructures et des prestations de conférences ainsi que la rénovation de bâtiments nécessaires pour maintenir les conditions d'attractivité de la Genève internationale dans un contexte de concurrence accrue.

L'Etat investira dans son outil fiscal afin de maintenir un haut niveau de prestations et de contrecarrer son obsolescence.



Projet du futur bâtiment de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Economie et emploi

Pour améliorer les prestations de l'Etat dans le domaine de l'économie et de l'emploi, les systèmes d'information de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office cantonal de l'emploi (OCE) seront modernisés.

Autres domaines de l'action publique (suite)

Cohésion sociale



Etablissement public pour l'intégration de la Combe

Dans le domaine du handicap, les principaux investissements concernent la rénovation des bâtiments des établissements publics pour l'intégration (EPI), plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que la rénovation des bâtiments des établissements accueillant les personnes handicapées (EPH).

La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'administration fiscale cantonale, de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Durant la période 2026-2035, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'690 millions dans les autres domaines de l'action publique. Plus de 26% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 971 millions. Le solde de 2'719 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2026-2035	Loi votée
	Net	Net	
Assainissement et mise en conformité énergétique des bâtiments propriété de l'Etat	1247	1059	✓
Nouvelle patinoire du Trèfle Blanc	289	277	✓ (études)
Transformation et rénovation des EPI et EPH	206	204	✓ ⁽²⁾
Bâtiment administratif Pré-Bois	374	196	
Bâtiment administratif à la pointe nord du PAV	145	137	
Construction du nouveau pôle football cantonal	120	120	
Subventions pour la Genève internationale	- ⁽⁴⁾	120	
Acquisitions de terrains et de bâtiments	250	101	✓ ⁽³⁾
Evolution de la plateforme de cyberadministration, dont « Once-Only »	38	38	✓
Refonte du système d'information de l'action sociale	33	33	

(1) Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

(2) Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage. La loi 13308 et plusieurs intentions concernent ces investissements.

(3) Loi 12243 ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition de terrains et bâtiments au gré des opportunités pour un montant de 30 millions. Un nouveau projet de loi a été déposé (loi 13646) pour un montant de 110 millions et un troisième sera déposé lorsque les crédits de ces lois seront dépensés.

(4) La répartition du financement entre la Confédération et les autorités genevoises faisant encore l'objet de discussions, le coût total net pour l'Etat n'est pas défini.